

Le fort Saint-James

→
des poutres équarries horizontales. Les mortaises et les tenons de la charpente rendaient inutile le recours à des pièces de métal qu'il aurait été coûteux de faire venir. Ce type de construction, très ingénieux, qui permettait de se resservir ailleurs des éléments de la charpente, une fois démontés, servait en outre très bien les besoins changeants du commerce.

La demeure de l'intendant, la maison des hommes et la laiterie sont d'excellentes illustrations de constructions dotées de poutres à queue d'aronde.

La reconstitution du fort Saint-James n'est pas limitée à la restauration des bâtiments existants; elle porte aussi sur la reconstruction de bâtiments disparus tels qu'ils se présentaient à l'origine: le bureau de commerce, la maison de l'interprète, un deuxième entrepôt, le quai d'embarquement utilisé pour le transbordement des cargaisons depuis le bateau de la Compagnie jusqu'à l'entrepôt, le réseau de plates-formes qui jouaient le rôle de trottoirs à l'intérieur du fort. Le visiteur peut

actuellement voir, copies parfaites des bâtiments originaux, le bureau de commerce qui servait à la vente au détail, et le petit entrepôt. Les bâtiments restaurés et les bâtiments reconstruits sont tous meublés comme ils l'étaient en 1890.

Un centre d'information permet aux touristes, curieux du commerce des peaux au XIX^e siècle, de se documenter sérieusement avant la visite: l'histoire du fort est retracée de façon détaillée depuis sa fondation, des diapositives montrent les étapes de la restauration, un montage audio-visuel fait voir ce qu'était la journée d'un employé de la Compagnie de la baie d'Hudson en 1890.

Québec : la «souveraineté-association»

Que vaut la comparaison avec la Communauté européenne?

 *La souveraineté politique du Québec et son association économique avec le reste du Canada sont les deux termes de la politique constitutionnelle du parti québécois qui exerce le pouvoir au Québec depuis le 15 novembre 1976. Canada d'aujourd'hui donne ici la conclusion d'une étude sur la souveraineté-association - la deuxième de la série «Pour comprendre le Canada» - publiée par le Bureau fédéral des relations fédérales-provinciales.*

On peut trouver des exemples d'association économique partout dans le monde. L'expérience européenne dans ce domaine a été remarquable, mais la question est de savoir si elle peut être transposée sur le plan de la souveraineté-association, comme ses partisans le prétendent.

Le rapprochement est douteux, car en Europe la situation a évolué à l'inverse de ce que proposent les partisans de la souveraineté-association. Le Marché commun européen constitue un pas en direction d'une fédération politique. Or, le Canada est déjà

une fédération, et il faudrait interpréter un vote de la majorité des Québécois en faveur de la souveraineté-association comme la volonté de se dissocier de la fédération.

Le Québec doit organiser au printemps prochain un référendum pour décider de la question de la souveraineté-association ainsi que du statut futur du Québec dans la Confédération. Le résultat de ce référendum sera crucial pour tous les Canadiens. Etant donnée l'importance de la décision, il importe que le choix présenté par le gouvernement du Québec soit clair et que les conséquences d'une éventuelle séparation soient exposées complètement.

Dans la dernière version du programme du parti québécois (mai 1977), la forme d'association prévue avec le reste du Canada est fort éloignée du modèle du Marché commun européen. On propose une union douanière permettant la libre circulation des marchandises entre le Canada et le Québec, avec un tarif douanier commun pour les produits des pays tiers. Le programme prévoit toutefois d'importantes exceptions à

l'union douanière proposée, dans le cas de certains produits agricoles et industriels ainsi que des articles dont le gouvernement du Québec est gros acheteur.

L'association économique devrait, bien entendu, être négociée. Comme en témoigne l'expérience européenne, ce genre de négociation est très difficile. Il pourrait même être quasi impossible si l'une des parties manifestait le désir de se séparer politiquement.

Les données sur les échanges commerciaux entre les dix provinces canadiennes révèlent que le Québec serait dans une position de faiblesse pour négocier. Pour écouler ses produits industriels, il dépend beaucoup plus du marché des autres provinces que celles-ci ne dépendent du sien. En outre, nombre d'industries clés du Québec, notamment le textile, sont fortement protégées contre la concurrence étrangère par les droits de douane et les contingentements. Pour ses industries de transformation, le Québec jouit dans la fédération d'une meilleure protection que toute autre province.